

Dossier suivi par : Christelle FUSEAU
 FINES : 860791318
 Etablissement : RESIDENCE BEAUCHENE
 Commune : CHATELLERAULT
 Signature d'un CPOM : 86-860784958-2
 date de prise d'effet : 06/12/16

CAPACITE AU 1ER JANVIER 2023 (avant éventuelle évolution capacitaire 2023)	
Hébergement permanent	22
dont PASA	
dont UHR	
Capacité totale (hors PASA et UHR)	
	22
Hébergement Temporaire	
Accueil de jour	
PFR (plate-forme de répit)	NON

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

En application de l'article R.314-52 du CASF, le résultat du compte administratif 2021 à affecter au budget 2023 est arrêté de la façon suivante :
Une affectation à l'euro supérieur a été réalisée pour votre établissement.

RESULTAT A AFFECTER 2021	708 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	707,71
- Affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation	707,71

DETERMINATION ET DECOMPOSITION DU FORFAIT SOINS 2023

	Hébergement permanent	PASA	UHR	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Plateforme de répit	Financements complémentaires	TOTAL	Commentaires
Base reductible au 31/12/2022	52 649 €							52 649 €	
Total des mesures nouvelles pérennes	2 156 €							2 156 €	
Actualisation	Taux	2,06%							Taux d'actualisation national appliqué (dans la limite de la dotation plafond pour l'HP)
	Valeur	1 085 €						1 085 €	Dont actualisation des places installées en 2023 le cas échéant.
Prime Grand Âge	1 071 €							1 071 €	Régularisation PGA EHPA/Résidences Autonomie
Base reductible 2023	54 805 €							54 805 €	

Dotation finale 2023	CB 1	54 805 €						54 805 €	
FORFAIT SOINS 2023								54 805 €	
FORFAIT SOINS REDUCTIBLE 2024								54 805 €	